

## LES RUPTURES DU CONTRAT DE TRAVAIL

La gestion de la rupture du contrat de travail fait partie des procédures les plus complexes liées à l'administration du personnel.

La fin de contrat est strictement encadrée par le droit du travail, obligeant les ressources humaines à maîtriser la législation en matière de licenciement, de démission et de rupture conventionnelle.

*Nous vous proposons de vous accompagner dans votre pratique quotidienne : comprendre la législation peut vous permettre de réduire les risques de litige et de contentieux, de manière plus sereine.*

*Notre formation est une offre à la fois actualisée et opérationnelle répondant aux problématiques de votre terrain.*

### Objectifs pédagogiques :

- Différencier les multiples cas de rupture du contrat de travail et analyser leurs fondements juridiques.
- Sécuriser les différentes procédures de rupture du contrat de travail, et notamment la rupture conventionnelle.
- Préparer et gérer les transactions.
- Connaître les facteurs de risque et les points de vigilance pour prévenir les contentieux.
- Suivre les dernières évolutions légales, réglementaires et jurisprudentielles.

### Public :

Responsables, collaborateurs du Service R.H. , juristes...

**Contrôle du suivi :** Les stagiaires émargent une Feuille de présence par demi-journée de formation, pour justifier de leur participation. Le formateur élabore un compte-rendu de formation à la fin de la session et il signe également les Feuilles de présence.

**Formateur :** Consultant de J+FORMATION  
Spécialisé en Droit du Travail et Ressources Humaines

**Tarif :** voir devis ci-joint

**Durée :** 2 à 3 jours (14 à 21 heures)

**Prérequis :** Aucun

**Délais d'accès :** variable entre 10 et 21 jours pour la mise en place d'une session

### Moyens pédagogiques :

Pédagogie fondée sur l'alternance entre théorie (vidéo-projection, Power Point, réglementation et jurisprudence, échanges...) et pratique (apports méthodologiques à partir d'expériences et des textes du Code du Travail, quiz, études de cas pratiques...).

### Evaluations

- Durant la session une évaluation des acquis est réalisée par le formateur.
- En fin de session, une évaluation à chaud est réalisée par les stagiaires (fiche à compléter) : elle concerne principalement le déroulement et le contenu de l'action de formation, ainsi que le degré de satisfaction à l'issue de cette action.
- Après retour des participants sur leur poste de travail et après mise en pratique des acquis, une évaluation à froid sera réalisée par le client commanditaire du projet.

### Modalité de validation des compétences

- Délivrance d'un Certificat de réalisation de la formation et d'une « Fiche de validation de compétences ».

**Support :** Un support de cours dématérialisé est remis à chaque stagiaire en fin de session.

**Accessibilités :** La formation est accessible aux personnes en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques. La mise en place d'un accompagnement est proposée afin que la formation se déroule dans les meilleures conditions : notre REFERENTE HANDICAP Joëlle Gruelles est chargée d'organiser leur accueil, et reste à leur disposition au 07 78 39 84 28 ou [jplusformation@hotmail.com](mailto:jplusformation@hotmail.com).